L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 31 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ une vache avec veau. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais. S'adresser à Louis Louilhé, Bayou et [illegible]. 31 déc—3t

ON DEMANDE.

[illegible] domestique pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 2 heures, [illegible] Esplanade. 31 déc—

DEMANDES D'EMPLOI.

Jeune homme demande à s'occuper [illegible] famille soit en ville ou à la campagne. Il pourrait aussi donner des leçons de [illegible] enfants. S'adresser à la bureau [illegible]. 29déc—3t

A VENDRE.

[illegible] à vendre, rue Kerlerec entre Marais et Villeré. Cottage élevé, cinq chambres, cabinet de toilette, pantry, (office), [illegible], chambre à bain installée. S'adresser 74 St Pierre. 29 déc.—1 sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert H. Flautt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,009—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes [illegible] avoir à déduire, dans les dix jours [illegible] la présente notification, les raisons [illegible] pour lesquelles le compte présenté par [illegible] Marie Thérèse Fuchs, veuve de [illegible] Flautt, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au [illegible].

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible] Bonnvais vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de F. W. Bille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Uber et John U. [illegible], exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de laCour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Sanders Day Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,688—Division [illegible]—Attendu que Mme Cornelia Dollerhide, veuve de Sanders Day Oliver, a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sanders Day Oliver, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mary Buckley (connue comme) Molly Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 28,620 — Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve [illegible] Buckley, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] — Division A —Charles Desforges vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Desforges [illegible] soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée par devant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, No 22 rue [illegible], SAMEDI, le 1er jour de février 1890, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit failli sont suspendues; [illegible] avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.

Copie conforme:
[illegible] RANKIN, Député-Greffier.

[illegible] Hellerbach vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,516. — Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers et le compte présenté par Henry J. Lester, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31déc—31—janv 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,781, Division E—R. Prayne vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens de la raison sociale E. Prayne & Co., composée de Raymond Prayne et William L. Le Bon et de Raymond Prayne, individuellement a été, et est par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James [illegible], notaire en cette ville, en son bureau [illegible], le SAMEDI, 18me jour [illegible] 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de la dite raison sociale et de R. Prayne, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété de la dite raison sociale soient suspendues, et que [illegible] J. Méral, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1889.
ALBERT VOORHIES, Juge.

Copie conforme:
J. S. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No [illegible]—Division E—F. Maugé vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant [illegible], notaire, le 18me jour de [illegible] 1890 et que Jos. Lombard, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents et que toutes poursuites contre la personne ou propriété de l'insolvable Frédéric Maugé, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 12 décembre 1889.
ALBERT VOORHIES, Juge.

Copie conforme:
[illegible] GUIRAUD, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division E—A. Delvaille & Son et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers. — Ordre de Cour — Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille, Emile J. Delvaille, individuellement et de la dite raison sociale, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue [illegible] à J. Théard, notaire en cette ville, [illegible] 20me jour de janvier 1890, à 11 [illegible] dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes des dits pétitionnaires soient suspendues.

[illegible], 17 décembre 1889.
ALBERT VOORHIES, Juge.

Copie conforme:
[illegible] GUIRAUD, Député-Greffier.

ACTE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet [illegible] Canal et Carondelet.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. [illegible], Secrétaire.

DIRECTEURS:
[illegible] DUGASON, EDWD. J. BOSSE, [illegible] E. GALLY, [illegible] SCHMIDT, W. S. VINCENT, [illegible], J. W. HENRIE.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 30 décembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Aujourd'hui	$2,081,081 00	$327,972 00
Même temps la semaine dernière	2,161,619 00	242,311 00

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et stable.

Papier commercial [illegible]	8
do A1	6
Prêts sur garanties collatérales	6
Time do do	7
Papier hypothécaire	7

New York—Taux de l'argent 15 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 6; consols 96⅞ à 97 1/16; argent en lingots 48 15/16; U. S. 4's 129¼.
Paris—Rentes 87.47½.

CHANGE.

STERLING—[illegible]
Le STERLING est nominal.

Commercial (60 jours)	475	@476
Traites de banques (60 jours)	482	

Les FRANCS sont nominaux.

Francs de commerce (60 jours)	@5,27½
Traites de banques (60 jours)	5,20

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.
Traites de commerce $1 50 d'escompte.
Traites de Banques pair.
Les banques émet des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

$15,000 Louisiana 4's 95½

Appel de 11 a. m.

50 actions du Crescent City RR 92½
$10,000 Louisiana 4s 95½
$11,000 Louisiana 4's 95¼
$5,000 Bons à prime 148¾

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$5,000 Louisiana 4 s 95½
1,400 Louisiana 4's (small) 93

Appel de 2 p. m.

$3,000 Bons à prime 148

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	108	....
Bank of Commerce	10	11½	11¾
Canal & Banking Co.	100	172	175
Citizens	100	35½	36
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	170	....
Hibernia National	100	175	....
Louisiana National	100	196	....
Metropolitan	100	151½	....
Mutual National	100	143	145
N O National	100	....	....
People's	50	....	95
State National	100	123	....
Union National	100	147½	148
Whitney National	100	255	305

Compagnies d'assurances.

Crescent Ins	100	54	....
Firemen's	50	....	....
Germania Ins Co	100	120	125
Hibernia Ins	100	40	48
Home Ins	100	101	....
Lafayette	50	73	....
Merchants Mutual	100	65	68
Mechanics' and Traders	100	126	....
N Orleans Ins As	50	28	29½
N Orleans Ins Co	50	21½	22½
Sun Mutual Insurance	100	126	....
Southern Ins Co	100	100½	104
Teutonia	100	125½	....

Chemins de fer urbains.

Carrollton	100	111½	112
Crescent City	100	92½	93
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	118	120
Orleans	100	70	72½
St-Charles Street	50	85	....

Actions diverses.

Maryville Oil Works Co	100	....	....
O C Slaughterhouse	50	54½	55½
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	100	....
Louisiana Ice Man Co	50	.75	1½
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Mexican Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	103¼	....
N O Waterworks Co	100	92¼	95½
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	....
Louisiana Electric L't Co	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Crescent City Brewing Co	100	....	....

Bons d'Etat.

Louisiana 4 s	95½	95½
Louisiana 3's	90	....

Bons de ville.

Premiums	148	149
Premium drawn number	....	....
Privilege on Premiums	....	....
Consolidated 6's	110	....
Crossman	112	113
Consolidated Extended	110¼	....
Crossman	112	112½
Extended 6's	....	111
Railroad	....	....
City 6 0/0 certificates	105	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	105	107
City 5	103	103½
City 7's old	112½	115
new	110	....
gold	....	....

Bons divers.

U S 4 0/0	125¾	....
Canal & Claib. 24 RR mort.	102	....
C., St. L. & N. O. R. R. Co.	....	....
Jackson RR 24 mort. corp.	102	105
Jackson RR 2d mort. dent.	102	....
Cotton Exchange Stock	195	200
Produce Exchange Stock	79	....
Stock Exchange Stock	....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock	....	....
Morgan's L & T 1st gold mort.	126½	128½
Tex. & Pacific RR 1st gold m't	91	....
C. C. Brewing Co. 1sts	....	....
St-Charles Hotel Co mort.	....	....
Crescent City 1st	....	....
new	105	103
N O City RR Co mort.	120½	....
St-Charles St RR mort (1961)	....	....
N O Waterworks Co mort.	....	....
La Ice Mfg Co 1st mort.	....	....
La Ice Mfg Co 2d mort.	50	80
Levee S. Cotton Press mort.	103½	....
La Electric L. 1st mort.	....	....
2d	....	....
Cotton Exchange 1st mort.	105	....

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordis. 1884	78	....
State Warrants Ordis. 1885	52½	....
do do 1886	46	55
do do 1887	65	....
do do 1888	55	60
Police Cts	....	....
School Cts	....	40
City Sorip, old	91	....
new	84	....
Jan. In. Cts. on State Consols	25	35
Cts émis en vertu de l'acte 25 de 1880	30	....
Unpaid State Coupons No 18 (janv. 1 1880)	18	29½
Unpaid State Coupons prior to No 18	26	35
Unpaid City Coupons	....	....
Railroad Coupons	....	....
State School Warrants	25	....

Unlisted Securities.

Anna Howe Gold Mi'ng Co	10	.25	.75
Plata Reina	1	1½	1¾
Bonanza	1	.05	....
Mountain View	1	.05	.07
Georgiana	1	.21	.26
Ryland	1	.06	.08
Lafayette Brewing Co	100	....	....
Louisiana Brewing Co	100	201	225
Pelican Brewing Co	50	50	70
Southern Brewing Co	100	400	550
Weckerling Brewing Co	100	92	140
Sugar Exchange	100	186	190

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Ostensible à Jones. 6 New Stock. Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,750 balles, comprenant [illegible] à arriver.

Le marché est inactif.

Les valeurs [illegible] les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	8⅛	8⅛
Ordinary	8⅝	8⅝
Good Ordinary	9⅛	9⅛
Low Middling	9 7/16	9 7/16
Middling	[illegible]	[illegible]
Good Middling	[illegible]	[illegible]
Middling Fair	10 5/16	10 5/16
Fair	11 1/16	11 1/16

FUTURS.

[illegible]

MARCHES ETRANGERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

SUCRES.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

COURS DE SUCRES ET MELASSES.

[illegible]

OPEN KETTLE—Ferme.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Ferme.

[illegible]

MELASSE—Open kettle inactif.

[illegible]

CENTRIFUGAL—Inactif.

[illegible]

NOUVEAU SIROP—30@39

RIZ.

Ventes — Sacs riz brut 580; barils riz décortiqué [illegible].

Arrivées — Sacs riz brut 2,897; barils riz décortiqué —.

RIZ REALS—Facile.

[illegible]

RIZ BRUT—Inactif. Cotes du riz brut : $2 20 à 3 40.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse :

FARINE—Stable.

Patents $4 50 à 4 60; extra fancy $4 10 à [illegible] fancy $4 00 à 4 15; choix $3 25 à 3 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 65 à 4 75 le baril, extra fancy $4 25 à 4 30, fancy $3 90 à 4 00. Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights $ [illegible], patents $5 25 à 5 50.
FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.
CREAM MEAL—Choice $2 40 à 2 50.
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 75 le sac.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $5 60 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote — à 40 pour le blanc, — à 40 pour le mêlé et — à 40 pour le jaune.

AVOINE — No 2 de l'Ouest —— à 29, choix 31 à 33, Red Rust Proof — à —.

SON—66 à 70.

FOIN—Prime $12 00 à 14 00. Choice $15 00 à 16 00; Strictly Prime — à —; Fancy nominal.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $0 60 à 1 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont à peine stables.
MESS PORK—$10 25 à —.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4½ à 4⅝; short rib sides 5⅛ à —; long clear sides 5⅛ à —, short clear sides 5¼ à —.
BACON — Epaules 4⅞ à 5; short rib sides 6⅛ à —; long clear sides 6⅛ à —; short clear sides 6¼ à —.
GRAISSE—En tierçons, refined, 5½ à —; prime steam 5⅞ à —.
JAMBON—10¼ à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jambes—Pork, bbls—Prime mess $10 00 à 10 75; [illegible] $10 00 à 10 25; extra prime and rump $8 75 à 9 00.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 5½ à 6c; Boston-cut shoulders 6¾ à 6⅞c; picnic hams 5½ à 6c; breakfast bacon 8¼ à 10c.
Beef, bbls—Extra prime $8 25 à 8 50; plate $8 75 à 9 00; extra mess $6 75 à 7 00; mess $ —; demi-barils—extra mess $4 50 à 4 75; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 50 à —.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour ces petits lots.
CAFE—Prime — à 21; good — à 20¼; fair 20¼; ordinary 19¼; common — à 17¼ la livre.
THE—Extra Formosa, 55c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowder, fair to fancy 38 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 20¼ à 31; extra firsts 25 à 29c; firsts 20 à 22c; Western Dairy — Extra 16 à 17; extra firsts 14 à 15; first 12 à 12. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York cream — à 12; Western Cheddars full cream à 10¾; twins full cream 11; [illegible] full cream, à 11¾; Young America, full cream, 12.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 78c; City Fine 90c; City Crushed 85c; Rock Salt [illegible] la livre; pochet Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.
DU PAYS—Pommes rouges du Tennessee 5 à 6[illegible] la livre; de la Virginie 7 à 7½; raisins de la Californie $2 50 à —; le baril; amandes $2 25; pacanes de la Louisiane, 12 à 15c la livre, du Texas 7½ à 10c; pommes $1 00 à 3 50 le baril; raisins de Malaga 5½ à 6¼.
ETRANGERS—Les oranges de la Louisiane sont cotées $5 00 à 7 00 par baril; Citrons $1 50 à 3 25; Raisins de Malaga London Layers par boîte à $2 10; Plantins 75c à $1 00 le régime; Figues [illegible] $1 50 à $2 00 le régime; Ananas $2 00 à 3 75 la douzaine; Dattes 5¼c la livre, Dattes persannes 7½c la livre en boîte; Fard dates 5½. Currants 6 à 7c la livre; Figues séchées layers 12 à 15c la livre; Pruneaux à 7c la liv; Citrons 20 à 22c la liv; Amandes Tarragones 16 à 17c la livre; Noix du Brésil 12 à 13c la livre; Filberts à 12c; Noix de Naples 15; pecanes Italiens 13. Noix de coco $35 00 par 1000, de plus en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—tabbing en dépôt à $18 50 par ton, pour l'exportation $20 00 à 21 00 f. a. b. par long ton.
Gâteaux—$20 50 asked par long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 24c bid le gallon la prime compagnie et 25 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7½ à 7¾c la verge; 2 livres 8 à 8½; 2¼ livres 10¼ à —; bailing twine 9½ à 10c la livre.
COTTON BAGGING — Lane Mills — 10[illegible] par yard.
COTTON TIES—$—— à 1 15 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

CHARBON

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

CACAO—Importé—1889, [illegible]

WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, [illegible]

GENIEVRE—[illegible]

VINS ROUGES—Californie [illegible]

VINS BLANCS—Californie [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible]

Pints $2 de plus par caisse

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 34.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1889.

Liste de publication:

Barbazan Jean Elois, Bayron Jacques, [illegible] Jacques Adolphe (époux), Cayot Joseph, Cheuvreux Louis, Duval Etienne, Delestrade Sylvain, de la Lande Charles Arthur, Duguy Félix, de la Touche Victor Armand, Fardide Hippolyte, Floreane (veuve), Fellain Pierre, Ganchen Pierre, Gustin Claude François, Mme Garbe ou Gobel, Hall Clara Palmyre, née [illegible], Goiria (Mme), Hondet Louis; Louis François, Lagarde François, Legros Henry (époux), [illegible], [illegible] Joseph, [illegible], Millet Gervais, [illegible], Martin Joseph, [illegible] Jean, [illegible], Petit Edmond, Odet Adolphe, [illegible] Hélène et Eugène, [illegible] Louis, Robert Benjamin, Rungieri Hippolyte Jean, [illegible], Seret Auguste, Serravaste François Joseph, Vinson Dominique, Vidette Annette Florent.

LETTRES.

Chanel A. (madame). Gobet Jean. Morise Jean Marie.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'envoi des personnes qui ont à s'adresser à ce Bureau, [illegible].

1er décembre 1889.
Le Consul,
[illegible].

[illegible] National Bank of New Orleans. Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1889.—L'élection annuelle des directeurs pour servir l'année suivante sera tenue à la maison de banque, coin des rues Camp et Commune, le TROISIEME MARDI, 21me jour de janvier 1890, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
T. E. BRAGG, Caissier.

RETRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La décision de la Compagnie a été mûrie, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Ses grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et ses grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont jointes les fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 14 JANVIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300	30,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, [illegible].

IMPORTANT.

[illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant du Currency à la New Orleans National Bank, New Orleans La.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Elisa B. Wadye, subrogée vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,944—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, [illegible], formant une partie de l'îlet borné par les rues [illegible], Edmond, et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 26 sur un plan dressé par [illegible] le 24 janvier 1854 et déposé dans le plan No 64 dans le livre des plans de A. [illegible], alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnitt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure [illegible] trente-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et faisant [illegible] face à la rue Green et formant l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. [illegible] par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5, 10, 17, 24, 31—jan. 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs ses héritiers de Mme Félix Veou, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,783—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 365, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot formé [illegible] dans l'îlet désigné par le numéro 2[illegible] sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un [illegible] par le lot 199 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 déc.—28, 30—janv 6 12 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le fond de la rue Peniston.)

John F. Peters vs. Mme Julia Aishome, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Peniston et Magazine, désignés comme lots numéros huit et neuf, sur un plan dressé par [illegible] et déposé dans le bureau de James Graham, ex notaire, comme plan No 140; les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, [illegible] pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]—6 11 janv.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,44[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,[illegible] du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, les biens immobiliers droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annunciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face rue Annunciation sur cent un pieds de profondeur de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annunciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, fine liqueurs, etc., etc. Aussi un terme de bail non expiré, etc.

E. Prevost & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—En vertu d'un ordre de vente daté 23 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 4 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 75 rue Sud Peters.

1° Un grand assortiment d'épiceries (groceries), du pays et de fantaisie, conserves en boîtes, vins, liqueurs, bières, cordiaux, bitters, etc. Aussi—Meubles de bureau, installations, etc., etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

2° Aussi—Le terme non expiré du bail de la dite propriété, No 75 rue South Peters, échéant le 1er septembre 1890, au taux de $65 par mois, payable mensuellement.

3° Et au cas où le dit terme du bail ne se vendrait pas à une prime, alors: "Le droit d'occupation du dit local du jour de la vente au 31 août 1890" sera offert séparément et à part, de l'obligation de payer le loyer.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et Syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
24 déc—24 27 31—janv 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carma vs. Frederick Brois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, en pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 39 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se rétrécit par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orleans, Solidelle et Prosper et les avenues St-Bernard et London, et mesurant, en pied américain, trente deux pieds deux pouces de face à la rue New Orleans, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces six lignes sur la ligne vers la rue Solidelle, et cent neuf pieds sur la ligne vers la rue Prosper, et trente quatre pieds huit pouces dans le fond. Acquis par la défenderesse, de Johanna Contes, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, Livre du Bureau de transfert 124, folio 412.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Marie Clotilde Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,456—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Broad, Dorgenois et Ursulines, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds (un pied américain); le dit lot étant le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company Rodolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 28,457.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Contes, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du bureau de transfert 124, fo. 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytania bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Noah E. Cotton vs Mme Delphine Philips et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,[illegible] — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec:

Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet No 55 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytania, savoir:

Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huit, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les terrains numéros Un, Deux et Trois sont contigus les uns aux autres et ont chacun vingt-huit pieds [illegible] pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de façade sur la rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. E. Phelps, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, Notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Fleitas, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro cinq, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds huit pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt dix-neuf pieds six pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot sept, et à peu près la même mesure de l'autre côté.

Acquis par le défendeur de Johanna Contes, le 24 décembre 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de Transfert, 124, folio 424.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transféré son bureau du No 110 rue Canal au

No 187 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Vous connaissez mes modèles, venez informer de mes prix et vous faire exhiber ma [illegible] pour travaux vraiment supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

PIANOS DE PLEYEL

CHEZ

Louis Grunewald Co., Limited,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

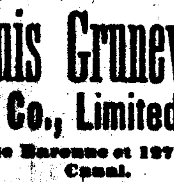

Seuls agents pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Sheninger, Fischer, Mehling et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD CO., LIMITED,

NOUVELLE-ORLEANS.

1er [illegible]—1an

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les [illegible] et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nouvelle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grandissement de peintures fanées.

CABINETS, No 133 RUE DU CANAL, près de Grand Opera House, et 91 RUE DE L'HOPITAL.

15 mai—1an Dim

SCIENTIFIC AMERICAN

[illegible]

ARCHITECTS & BUILDERS

Edition of Scientific American.

[illegible] MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS

may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over [illegible] years' experience and have made over [illegible] applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors. GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SYNDIC.

D. J. Searcy & Cie. vs. leurs créanciers.

No 27,[illegible].—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Tout le fonds de papeterie et de matériaux de reliure de l'établissement d'imprimerie, rue Carondelet, No 77, consistant de:

Un assortiment de valeur de papeterie, d'articles de fantaisie, de matériaux d'imprimeurs, etc.

Toutes les presses d'imprimerie, caractères, fontes, machines à couper, pierres (imposing stones) galées et formes, etc., une magnifique machine, son engrenage et son arbre moteur, des comptes courants, des réclamations, etc.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 Carondelet—LUNDI, 6 janvier 1890, à 11 heures du matin, au magasin 77 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division D, en date du 24 décembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique:

Tout le fonds de papeterie et l'établissement d'imprimerie, comptes courants, etc., ci dessus décrits.

Conditions—Comptant.
27 déc—27 31—5 6 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District, Excellents pour y bâtir.

Succession de Anne Molleseur, épouse de J. F. Folsom.

No 28,[illegible].—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt-un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 11 successivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 136 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 21 pieds 6 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; ainsi que toutes les clauses usuel es de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jne., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7 déc—7 14 21 28—4 11 jan

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété près du Parc Audubon.

Succession d'Eudora C. Williams, épouse de T. de S. Tucker.—No 27,176, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre dans l'îlet No 12, à Burtheville, borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la ligne de la propriété Foucher désigné au Parc de ville.—Le lot No 11 et améliorations, 30 pieds de face à la rue Preston sur 162 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 22, 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le lot No 11.

Les bâtisses et améliorations sur le lot No 22 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1890.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Bernett, notaire.

26 déc—28—janv 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE,

— ET LES —

Fermes "Milhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

Nos 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1 La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalia. La terre comprend deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue du Camp sur 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle est très attrayante en apparence et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Magazine et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, en pied américain, comme suit:

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière; et 90 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl; 2 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord le divisant des terrains 8 et 9; 18 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la rue Pearl; puis 2 pieds 10 pouces sur la limite s'étendant perpendiculairement à et vers la rue Pearl; puis 2 pieds 6 pouces d'un autre côté parallèle à la rue Pearl; et 90 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, en brique admirablement bien construite comme demeure, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 40 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 84 pieds 6 pouces de profondeur et de façade rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 63 et 63 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Milhaven", située dans la paroisse St-Tammany, Lne, à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la rivière Bogue Faleya, et connue comme le No 54 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du rang 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et étant dans le district de terre Greensburg de la Louisiane, d'où est réservé 80 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force d'eau sur la propriété.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Ferguson de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, un institut ou lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Rosedale Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St-John; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 50 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en brique bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires ou comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Renck Hotel.

6° Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le Crescent Farm, situé dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprend 135 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et situé sur la rivière Bogue Faleya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse St-Tammany, Lne., une moitié ou plus comptant et la balance du prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale et à 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédure judiciaire, et toutes les clauses de garanties usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington et dans la ville de Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance de toutes les améliorations, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédure légales pour forcer le paiement, et le transfert des polices aux détenteurs des billets, et toutes les clauses de garanties usuelles, tous les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant James J. Woulfe, notaire.

5 Déc—5 12 20 28—jan 5 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. BLAKELY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 3 avril 1846, déposé comme le plan No 22 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en briques, ayant un auvent en bois sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 191 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital du Ryland Mining Company.

Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 déc—31—jan3 10 17 24 31

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Magnifiques

En propriétés de choix, immeubles recherchés par le commerce et payant un bon loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un bon revenu.

Nos 307, 309, 311, 312, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grieff.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau 176 rue Commune — SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci dessus, les propriétés de valeur suivantes:

1° Cette splendide propriété admirablement propre pour emplacement d'affaires et pour résidence, Nos 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Conti et Claiborne; elle est construite dans le style moderne et ornée d'une élégante véranda en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; il y a un rez-de-chaussée un vestibule avec escaliers, salle à manger, cuisine, office, chambre à coucher, parfaitement aérées, chambre à bain et 4 chambres dans les mansardes. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre en bas, balcon et trois chambres au premier. Loyer $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence les salons sont séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain, avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes, [illegible]; l'allée du fond s'ouvre sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $300 par an. Les lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles, 1a sont désignés comme lots 23 et 24 de l'îlet 47, sur un plan fait par J. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de D. S. McCay, [illegible] notaire. [illegible] solidement construit, complètement restauré, ayant une fort belle apparence, situé sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin sera toujours recherché [illegible] large patronage. La résidence adjacente à deux étages est à la fois confortable et d'un bon rapport. C'est l'occasion d'un excellent placement.

2° L'attrayante maison moderne à deux étages, avec mansardes, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'îlet borné par les rues Conti et Roman, ayant un magasin bien installé, corridor à escalier, salle à manger et cuisine au-dessus, corridor, galeries devant et derrière, salon et 3 chambres à coucher au-dessus dans la maison principale, et chambre à coucher, chambres à charbon, chambres à domestiques dans une bâtisse à 2 étages détachée derrière, grande citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite, est attrayante et bien située pour un commerce au détail quel qu'il soit; elle a droit à l'attention des marchands entreprenants.

3° Les jolies maisons de résidence modernes, à deux étages, 313 et 315 rue Bienville, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci dessus décrite, chacune ayant des salons doubles, corridors à escaliers, office, chambre à coucher et cuisine au-dessus, corridors, galeries devant et derrière, 4 chambres à coucher confortables, cuisine, cabinet d'aisance au dessus chambre à bain, à bois, à charbon et chambres à domestiques dans une bâtisse séparée à 2 étages à l'arrière des maisons, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure [illegible] pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété a une apparence extérieure d'élégance, elle est confortable et bien disposée. [illegible].

Les propriétés [illegible] sont un accord des deux terrains désignés par les Nos 1 et 2[illegible] sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17me jour de juillet 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire.

4° Le cottage double à un étage nouvellement et proprement avec deux maisons de dépendances à deux étages, Nos 312 et 312 1/2 rue Bienville, coin sud-est de la rue Derbigny (dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne et Douane), ayant un grand auvent sur la devanture et sur [illegible], 4 chambres en bas, [illegible] 3 chambres dans l'attic et 4 chambres dans la bâtisse à deux étages de l'arrière, 2 citernes, allée latérale, donnant rue Bienville, etc. Le terrain est désigné par la lettre B sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 26 décembre 1866 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 12 mai 1884 et forme le coin des rues Bienville et Derbigny, et entre lignes parallèles, et une partie du terrain, soit 2 pieds 4 pouces font face à la rue Bienville du côté le plus près de la rue Claiborne, avec 1 pied 1 pouce de la façade du terrain y attenant, sur une profondeur de 24 pieds de la rue Bienville, transformé en une allée en commun pour les deux terrains, en vertu d'un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, en cette ville, le 15 mars 1884. Ces propriétés ont toujours été occupées, rapportant ensemble $25 par mois. Un bon emplacement de commerce et un placement d'argent qui rapporte bien.

5° La propriété en bois productive, No 63 rue Derbigny, entre les rues Bienville et Conti, (carré d'îlet borné par la rue Roman), consistant de quatre bâtisses de bois, contenant ensemble 9 chambres avec auvent et trottoir, et shop avec vitrine [illegible], allée latérale, auvents, 3 citernes, grande cour, etc., le tout rapportant $20 par mois. Le terrain mesure, au pied anglais 25 pieds, 6 pouces de façade rue Derbigny, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est désigné comme le terrain No 5 du carré No 52 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. La propriété est située dans une localité peuplée et est toujours louée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, payables en billets portant 7 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant seront exigés comme dépôt.

L'acte de vente pardevant André Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District. Un Cottage en bois, Rue des Arts ; Un joli Cottage en bois, Rue Villeré.

Succession de John F. Gould, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 2 décembre 1889, Docket No 28,172, pour compte de la succession de John F. Gould, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 645, borné par les rues des Arts, Music, Robertson et Claiborne, lequel mesure 28 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, hangars, etc. Loué $10 ou $12 par mois.

RUE VILLERE.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 3 ou 19, et mesurant 29 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins, sur mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc., joli jardin devant, et loué $10 à $12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles et ordinaires, lien privilège du vendeur, frais d'avocat, assurance, etc. 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur payant les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.

LEON QUEYROUZE,

[illegible]

Importateur de VINS ET LIQUEURS

[illegible]

Produits des Compagnies et de [illegible]

NOTICE SPECIALE.

Bureau de la Carondelet Canal and Navigation Company.—Coin des rues Villeré et Toulouse (Vieux Bassin)—Nlle Orléans, [illegible] décembre 1889.—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette Compagnie, l'assemblée annuelle et générale des actionnaires, afin de procéder à l'élection de 9 directeurs pour le service de l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 20 janvier 1890, entre 11 heures A. M. et [illegible] heures P. M.

E. HUARD, Secrétaire.
24 déc—24, janv 14 19

L'Abeille de la [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 31 [illegible]

Ventes de [illegible]

TAXES

En Ville de la [illegible]

[illegible]

BERNUDY, Mme [illegible] 510, Pour taxes [illegible]

[illegible]

BLANCHET [illegible]

BURDETTE, Mme [illegible] 1078, Pour taxes [illegible]

BECKER, CAROL[illegible] 1067, Pour taxes [illegible]

BURNS, ANDREW 1121, Pour taxes [illegible]

BARNETT EDW[illegible] 1137 Pour taxes [illegible]

BRUGIER, Mme P. 1154, Pour taxes [illegible]

BENNERS, Mme [illegible] 1226 Pour taxes [illegible]

BENNERS, Mme [illegible]

[illegible]

COCHRAN, Mme Lou[illegible]

CHAFFE JOHN & [illegible] 2181 Pour taxes de [illegible]

CHATON, CATHER[illegible]

DECHASTEIGNE, C. L. 2416 Pour taxes de [illegible]

FEUILLETON

No 5.

Six Mois [illegible]

—PAR—

MAURICE [illegible]

CHAPITRE [illegible]

EN ROUTE POUR L'INS[illegible] ON MANGE, ON BOIT, ANTONY SE MONTRE.

(Suite)

Tous les voyageurs [illegible] Marie se trouvait mal.

Le connette du [illegible] montant le vacarme.

Les deux [illegible] et respirèrent.

—C'est pas tout ça, mand, vous prenez les [illegible]

—Feu!

—Eh bien, montons deux—dans un [illegible] continuer la [illegible] quis!

—Entendu! répondit suis tu seul tans mon fus offre l'hospitalité!

Et, faisant trêve, ensemble.

—Après fus, après s'il fus plait.

Or, [illegible] former en scène, [illegible] trouvait être [illegible] boite.

Par les petites [illegible] tion, Théodore, Florimond, [illegible] se purent assister [illegible] d'un pugilat de [illegible]